



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Conseil supérieur de la fonction militaire**

Paris, le 9 décembre 2020  
N° 245/ARM/SG-CSFM

## **Conseil supérieur de la fonction militaire**

---

### **105<sup>e</sup> session du Conseil**

**(30 novembre au 9 décembre 2020)**

---

### **Avis du Conseil**

***Avis lu par le major Eric THIEFFRY, secrétaire du Conseil***

Madame la ministre,

Cette session plénière marque la fin d'une année particulière, caractérisée par une crise sanitaire aux nombreuses conséquences pour notre pays, tant économiques que sociales auxquelles se sont ajoutées de nouvelles menaces terroristes. Dans ce contexte, le rôle des armées s'avère primordial et les militaires fortement sollicités, restent mobilisés pour assurer l'ensemble de leurs missions. Malgré les tensions inhérentes à la crise, le CSFM note le maintien du budget du ministère des armées et son volet condition militaire en parfait respect de la Loi de Programmation Militaire. Il est l'illustration de la volonté du Président de la République d'une remontée en puissance des armées.

La singularité militaire s'avère essentielle pour répondre à l'ensemble des missions qui sont confiées aux armées.

Gardien de l'équilibre entre les contraintes du statut qui sont nécessaires à l'efficacité des armées et les compensations, le CSFM est particulièrement vigilant à l'unicité de ce statut. Un militaire qu'il serve au sein d'une armée ou dans un service de soutien contribue à l'autonomie des armées et à ses missions opérationnelles. Les contreparties qui rendent acceptables les contraintes doivent s'appliquer à tous pour éviter une rupture exorbitante du droit commun qui fragiliserait les armées. Ainsi, cette singularité a conduit le CSFM à rendre un avis défavorable au mois de septembre sur un projet de texte relatif à une indemnité s'appliquant à la fois aux militaires et aux civils.

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a permis de démontrer une nouvelle fois que les militaires sont disponibles et savent répondre présents aussi en cas de crise. Dans le prolongement du Ségur de la santé, le CSFM restera vigilant à ce que le personnel et notamment celui du service de santé des armées, fortement impliqué dans la gestion de la crise ne soit pas oublié dans la reconnaissance de la Nation. Au-delà de cette reconnaissance, la prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire provoque une suractivité qui use. En effet, la mission de la gestion de crise se cumule avec la lutte contre le terrorisme, le maintien des opérations extérieures et la posture permanente de sureté qui n'ont jamais cessé. Le CSFM reste très attentif aux conséquences de ce sur-engagement prolongé sur la condition militaire. Il souligne la nécessité de prendre en compte l'impact psychologique sur le militaire et sa famille, à plus forte raison à l'approche des fêtes de fin d'année.

En novembre dernier, le Conseil a reçu pour information un projet de refonte de l'instruction relative aux permissions. Ce texte revêtant une importance particulière en matière de condition militaire, le conseil souhaite que les CFM soient aussi saisis de ce projet pour avis. A l'issue de cette saisine le Conseil émettra un avis. Comme déjà évoqué en juin dernier, il réitère sa demande d'une étude pour améliorer la réglementation actuelle du report des permissions.

Le conseil suit et suivra avec attention l'évolution du dossier réforme des retraites. Il note que le dernier rapport du HCECM sur ce sujet, a conforté les avis précédemment rendus et souligne l'intérêt des 8 propositions formulées. Le Conseil constate également que la communauté militaire, au même titre que le reste de la population française, reste sensible aux différents votes et déclarations publiques. Ceci provoque de nombreuses questions et craintes, parfois infondées, s'ajoutant au caractère anxiogène de la situation actuelle.

Les projets de textes concernant l'indemnité de mobilité géographique des militaires ont été présentés au CSFM. Cette indemnité vise à compenser la sujétion de mobilité en prenant en compte le nombre de mutations et la composition du foyer fiscal, sans lien avec le grade. Le CSFM note avec satisfaction les avancées portées par ces textes notamment l'élargissement

des bénéficiaires et la réévaluation globale des montants alloués à la compensation de cette sujétion. Les couples de militaires seront désormais traités de façon équitable au sein du couple sans notion de chef de famille. Pour autant, il note le passage à la notion d'arrondissement, abandonnant la notion de garnison plus favorable.

Le CSFM souhaite qu'à l'avenir, les textes de la NPRM, une fois les négociations terminées avec le guichet unique fassent l'objet d'une nouvelle information.

Le CSFM veut accompagner avec la même attention la suite du dossier NPRM qui devrait lui être proposée pour étude dans les prochains mois.

Il nous semble primordial, que tous ces textes, soient étudiés par le conseil avant son renouvellement majeur au 1<sup>er</sup> août 2021, afin de garantir une bonne maîtrise du sujet et une bonne vision d'ensemble.

Madame la ministre, le Conseil est attaché à ce qu'un travail itératif sur la NPRM soit mené. Le Conseil fonde ses avis sur le respect des grands principes annoncés: l'universalité des indemnités, l'égalité de traitement, la simplification de la rémunération et la neutralité de l'administration vis-à-vis des choix de l'individu.

En plus de la simplicité de lecture pour les militaires, l'équité de traitement entre les armées et les différentes formations rattachées est un objectif majeur. Par ailleurs, le Conseil veillera à ce que les sujétions soient compensées à la juste hauteur des engagements.

Le CSFM reste attentif à ce que personne ne soit oublié ou perdant, de manière transitoire ou pérenne.

Il serait contreproductif que des écarts de rémunération démesurés ne se creusent, générant divisions ou problèmes d'attractivité au sein de la communauté militaire.

Pour que la mise en place se déroule au mieux, le calendrier de montée en puissance des systèmes d'informations RH doit être corrélé avec celui de la NPRM.

Enfin, la communauté militaire, tout comme le Conseil, souhaite une large communication pédagogique sur la réforme et la mise à disposition de comparateurs et simulateurs.

Le Conseil vous a remis en 2019 un rapport visant à étudier l'amélioration de la prise en charge et l'accompagnement du blessé et de son entourage. Le chargé de mission et le CSFM travaillent en étroite collaboration afin de mettre en place un certain nombre de mesures, dont certaines s'inscrivent dans le plan famille.

Les militaires de l'opération Harpie peuvent désormais bénéficier du congé du blessé. Cependant, la montée du terrorisme sur le territoire national nous impose de réfléchir sur la reconnaissance des blessures contractées en service y compris lors des opérations et missions intérieures.

Madame la ministre, 24 000 militaires sont confrontés au handicap dans leur entourage proche. Suite à ce constat et en se basant sur les travaux des guides « marine » « d'accompagnement des familles touchées par le handicap », le CSFM a créé un groupe de travail dédié. Dans ce cadre, le CSFM s'intéresse également au militaire en situation de handicap suite à une blessure en service ou à un accident de la vie. Ce groupe de travail vise à proposer des améliorations tant dans son parcours professionnel que dans sa vie quotidienne.

Les travaux du comité interministériel sur le handicap, grande cause du quinquennat tout comme le plan handicap du ministère des armées constituent des avancées majeures.

Nous souhaitons remercier le haut fonctionnaire handicap et inclusion ainsi que le directeur de projet du « plan famille » pour la qualité de ces premiers échanges.

Madame la ministre, le logement et l'hébergement sont au cœur des préoccupations des militaires.

Ainsi, dans le cadre du futur contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux (CEGELOG), le CSFM souhaite être informé des modalités précises de leur attribution par le futur prestataire. Il souhaite également une présentation de l'instruction « rénover » relative au classement, aux conditions d'attribution et d'occupation des logements relevant du ministère des armées, avant sa mise en œuvre.

De plus, le Conseil ayant alerté à plusieurs reprises sur l'importance de conserver et rénover les biens domaniaux au profit des militaires, il sera particulièrement attentif à la cohérence des projets de cessions immobilières.

La situation de l'hébergement étant devenu critique, il était nécessaire de mener une action forte et soutenue. Ainsi, vous avez décidé de lancer un plan d'envergure d'1 milliard d'euros afin d'améliorer, rénover et créer plus de 25 000 places d'hébergement.

Si l'hébergement en chambre collective trouve tout son sens lors des formations initiales afin de renforcer la cohésion et l'esprit de corps, il peut avoir ses limites. Pour garantir le succès de ce plan et renforcer la fidélisation, l'objectif recherché serait de proposer des modes d'hébergements qui répondent aux attentes actuelles du personnel, préférentiellement individuels, en fonction des besoins des FAFR.

L'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique (EPPF) étudie la possibilité d'investir entre 50 et 100 millions d'euros dans le CEGELOG. Même si l'assurance a été donnée sur la garantie de cet investissement, les membres du Conseil tiennent à s'assurer que la mission première de l'établissement, qui consiste à indemniser les militaires blessés et les familles endeuillées, soit pérenne et même réévaluée. En effet, une étude sur les priorités de l'établissement avec notamment la revue des taux d'indemnisations pourrait être initiée afin de mieux prendre en compte la singularité militaire.

Madame la ministre, le conseil a relevé les propos du président de la république mentionnant la transformation d'une partie du Val de Grace en un lieu dédié à l'innovation et au numérique en santé. La création de ce centre dénommé « *Paris santé campus* » ne doit pas nuire aux intérêts du ministère en matière d'hébergement des militaires. Le conseil rappelle que le besoin en hébergement, par exemple pour Sentinelle, pourrait durer bien au-delà de Paris 2024.

L'habillement, demeure encore un sujet de préoccupation et de mécontentement. Les effets essentiels sont souvent en rupture de stock, avec des délais de livraison ou de réapprovisionnement importants accompagnés d'une difficulté à obtenir les tailles adéquates. La plateforme E-habillement vient d'être créée. Elle est actuellement en expérimentation dans l'armée de l'air. Toutefois, la problématique des stocks dans les tailles courantes et celle de la qualité de certains effets sont toujours d'actualité.

De plus, afin de renouveler régulièrement le packaging, le nombre de points alloués annuellement n'est pas suffisant et doit donc être réévalué.

Le CSFM a connaissance de la création, à Châtres, d'un site unique de distribution des effets d'habillement. Il espère que les délais de livraisons actuels, souvent trop longs, ainsi que la conformité des commandes seront réglés par cette création.

Enfin, Il pourrait être utile de mettre en place une « hotline habillement » disposant d'une vision globale des stocks et d'une stratégie de résolution des problèmes, afin que le militaire dispose rapidement de son équipement sans engager de frais personnels.

Madame la ministre, avec la crise sanitaire, le recours à la télé-activité s'est développé dans les armées pour les emplois le permettant.

Cette pratique a montré son intérêt lors de cette crise et durera certainement au-delà de celle-ci. Elle permet, en effet, de résoudre certaines situations complexes ou ponctuelles notamment lors de blocages dus à des mouvements sociaux.

Le Conseil a noté les études de la DRHMD et des armées sur ce sujet. A cet égard, il sera attentif aux conclusions de celles-ci et demande qu'un cadre réglementaire à ce mode de travail soit défini.

Appliquant scrupuleusement les directives gouvernementales et ministérielles de sécurité sanitaire, le Conseil s'est réuni à deux reprises lors de la rentrée puis a continué ses travaux à distance.


Depuis la dernière session, le CSFM a été auditionné sur le PLF2021 par la député BONOVANDORME de la commission des finances, puis par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'assemblée nationale. Par ailleurs, il s'est exprimé devant le HCECM sur le thème de la reconversion. S'en sont suivies des « rencontres » avec le CEMA, le DRHMD et ses collaborateurs ainsi qu'avec votre conseiller pour les affaires sociales. Certains membres du conseil ont assisté au rendez-vous digital sur l'emploi des conjoints.

Madame la Ministre, au vu de la nature des travaux demandés au CSFM, du degré d'expertise et de compréhension nécessaire, le Conseil déplore, que pour son renouvellement, il n'ait pu bénéficier des mêmes mesures que les CFM, à savoir un renouvellement par moitié afin d'assurer continuité et mémoire.

Madame la ministre, le Conseil se prépare désormais à célébrer avec vous son 50<sup>e</sup> anniversaire, le 15 décembre, à l'invitation du Président de la République, chef des armées.

Le Conseil, madame la ministre, vous a rendu son avis.

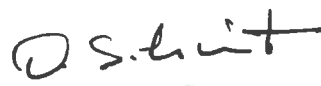
*« Seul le prononcé fait foi »*



Le secrétaire

du Conseil supérieur de la fonction  
militaire

Le major Eric **THIEFFRY**



Le secrétaire général

du Conseil supérieur de la fonction militaire  
Le contrôleur général des armées

Olivier **SCHMIT**